



Réunion thématique : communiquer et sensibiliser les communes sur les EEE

Le kit de communication

un outil à destination des collectivités

Charline Teffaut,
Chargée de mission plantes invasives

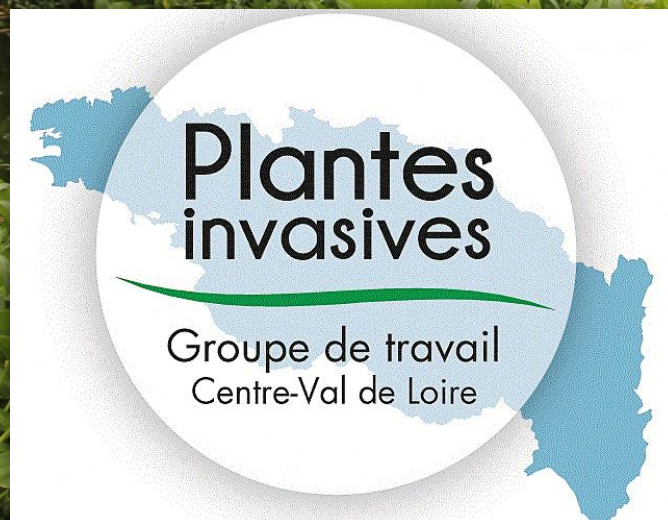


Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Le Groupe de travail Plantes invasives en région Centre-Val de Loire

GTPI





Cen Centre-Val de Loire
ANIMATEUR



Conservatoire Botanique National



BASSIN PARISIEN

CBNBP

OPERATEUR TECHNIQUE pour la gestion des données flore

Coordinateurs départementaux

FDPPMA 18, 28, 36, 37, 41, 45
Fédérations Départementales de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques)

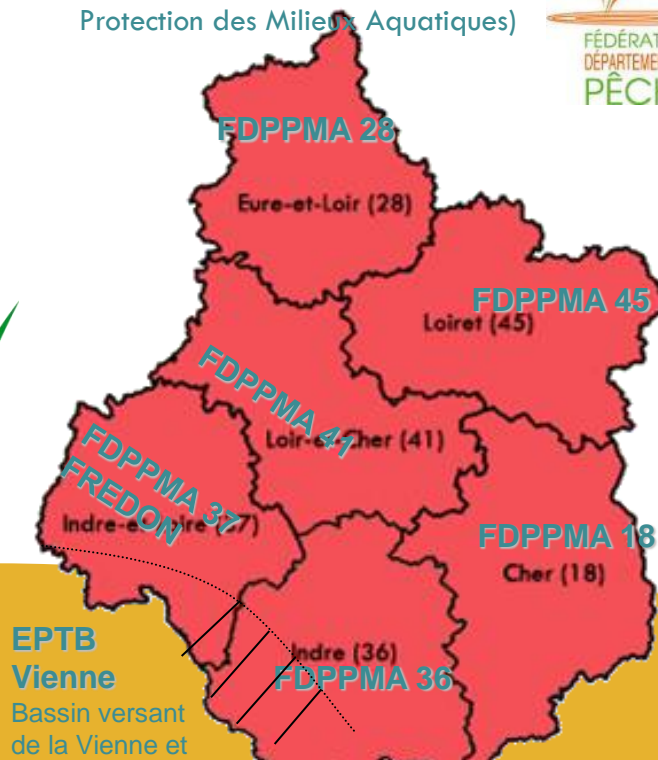


FREDON
Centre - Val de Loire



Végétal et Environnement

FREDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)



EPTB
Vienne
Bassin versant
de la Vienne et

- ➔ organisation locale de la **collecte des informations de terrain**
- ➔ **surveillance** active des zones indemnes et intervention précoce sur les nouveaux foyers
- ➔ **sensibilisation** des collectivités locales et administrations



Connaissance

Hiérarchisation des invasions (liste, analyse de risque, mesure d'impacts, veille bibliographique)

Connaissances générales sur la biologie et l'écologie des espèces (connaissances de terrain)

Cartographie ou répartition des espèces (**observatoire des plantes invasives**)

Gestion

Gestion globale des invasions (stratégie de gestion, organisation des moyens)

Techniques de lutte et mises en œuvre

Systèmes de détection et d'éradication précoce

Sensibilisation des acteurs en amont de l'introduction d'espèces invasives

Communication

Information, sensibilisation du public et restitution de l'information collectée aux acteurs (colloque, site internet, guide...)

Échanges avec différents groupes de travail supra-régionaux (bassin Loire-Bretagne, ...)

Formations

Le kit de communication à destination des collectivités





Le kit de communication

- réalisé par le **GTPI**
- **collectivités** et **groupements de collectivités** soucieux d'intégrer cette problématique dans leurs actions
- **être informé et communiquer**
- **« clé en main »** : BM, organisation d'évènements
- téléchargeable sur

www.cen-centrevalde Loire.org/groupe-plantes-invasives

Accompagne la charte d'engagement
à la non-introduction de plantes invasives

Zoom sur la Charte



Engagements de la collectivité

- **Ne pas planter en régie** les plantes présentes sur la liste des plantes invasives établie par le Conservatoire botanique du Bassin Parisien
- **Mentionner dans les cahiers des charges d'aménagements** la non introduction de ces plantes (favoriser la flore locale)

Contre l'introduction des plantes invasives en Centre-Val de Loire

Charte d'engagement des collectivités

Les « plantes invasives » sont des plantes exotiques, introduites volontairement ou non, qui prolifèrent dans un espace naturel ou détriment de la biodiversité locale qu'elles peuvent complètement éliminer.

Deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondial, jointe après la destruction des habitats, elles peuvent également avoir des conséquences néfastes sur la santé publique, l'économie, ...

La région Centre-Val de Loire possède sur son territoire une soixantaine d'espèces de plantes invasives ou en passe de le devenir.

Cette charte a été réalisée dans le cadre du Groupe de travail plantes invasives, co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Pour en savoir plus : www.cen-centre.org/groupe-plantes-invasives

Un projet soutenu par :

La présente charte sert d'engagement, dans le cadre du Groupe de travail « Plantes invasives » en région Centre-Val de Loire (GTPJ), à toute collectivité souhaitant participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Elle apportera ainsi une première réponse à la problématique d'introduction de ces plantes sur le territoire régional. La non introduction s'applique sur l'ensemble des espaces communaux.

Engagements de la collectivité

La collectivité signataire s'engage à :

- ne pas planter, en régie, ces espèces (voir liste en annexe) sur son territoire ;
- mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces plantes sur son territoire.

Recommandations

Dans le cadre du groupe de travail, il est par ailleurs fortement encouragé de :

- faire remonter au Conservatoire botanique national du Bassin parisien les données d'espèces invasives sur son territoire en milieu naturel, via le bordereau espèces invasives (BES, voir en annexes) ;
- gérer les espèces invasives à l'aide de méthodes alternatives aux produits chimiques ;
- contrôler ou confiner les espèces invasives dans les zones à enjeux ;
- sensibiliser les habitants à ne pas planter ces espèces dans leur jardins.

Engagements du Conservatoire d'espèces naturelles Centre-Val de Loire et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Ces structures coordonnent le Groupe de travail « Plantes invasives » en région Centre-Val de Loire. Elles accompagneront la collectivité signataire de cette charte et s'engagent à :

- apporter des conseils de gestion des espèces invasives implantées sur le territoire de la collectivité, en particulier dans les milieux naturels ;
- proposer à la collectivité la participation aux formations à la reconnaissance et à la gestion des espèces invasives ;
- communiquer vers le grand public sur cette thématique (rédaction d'articles, animation lors de balades nature, prêt d'expositions...);
- faire connaître cette charte, ainsi que les collectivités signataires ;
- valoriser la démarche de la collectivité signataire auprès des autres collectivités.

La présente charte prend cours (jusqu'à sa résiliation par l'une des deux parties.

Pour le Groupe de travail « Plantes invasives », le représentant du CEN Centre-Val de Loire

Le représentant de la collectivité (dater et signer)

Zoom sur la Charte



La collectivité est encouragée à

- faire remonter au CBNBP les données d'espèces invasives sur son territoire en milieu naturel
- gérer à l'aide de méthodes alternatives aux produits chimiques
- contrôler ou confiner les espèces invasives dans les zones à enjeux
- sensibiliser les habitants à ne pas planter ces espèces dans leur jardin

Contre l'introduction des plantes invasives en Centre-Val de Loire

Charte d'engagement des collectivités

Les « plantes invasives » sont des plantes exotiques, introduites volontairement ou non, qui prolifèrent dans un espace naturel au détriment de la biodiversité locale qu'elles peuvent complètement éliminer.

Deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondial, jointe après la destruction des habitats, elles peuvent également avoir des conséquences néfastes sur la santé publique, l'économie, ...

La région Centre-Val de Loire possède sur son territoire une soixantaine d'espèces de plantes invasives ou en passe de le devenir.

Cette charte a été réalisée dans le cadre du Groupe de travail plantes invasives, co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Pour en savoir plus : www.cen-centre.org/groupe-plantes-invasives

Un projet soutenu par :

Engagements de la collectivité

La collectivité signataire s'engage à :

- ne pas planter, en règle, ces espèces (voir liste en annexe) sur son territoire ;
- mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces plantes sur son territoire.

Recommandations

Dans le cadre du groupe de travail, il est par ailleurs fortement encouragé de :

- faire remonter au Conservatoire botanique national du Bassin parisien les données d'espèces invasives sur son territoire en milieu naturel, via le bordereau espèces invasives (BBI, voir en annexes) ;
- gérer les espèces invasives à l'aide de méthodes alternatives aux produits chimiques ;
- contrôler ou confiner les espèces invasives dans les zones à enjeux ;
- sensibiliser les habitants à ne pas planter ces espèces dans leur jardin.

Engagements du Conservatoire d'espèces naturelles Centre-Val de Loire et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Ces structures coordonnent le Groupe de travail « Plantes invasives » en région Centre-Val de Loire. Elles accompagneront la collectivité signataire de cette charte et s'engagent à :

- apporter des conseils de gestion des espèces invasives implantées sur le territoire de la collectivité, en particulier dans les milieux naturels ;
- proposer à la collectivité la participation aux formations à la reconnaissance et à la gestion des espèces invasives ;
- communiquer vers le grand public sur cette thématique (rédaction d'articles, animation lors de balades nature, prêt d'expositions...) ;
- faire connaître cette charte, ainsi que les collectivités signataires ;
- valoriser la démarche de la collectivité signataire auprès des autres collectivités.

La présente charte prend cours jusqu'à sa résiliation par l'une des deux parties.

Pour le Groupe de travail « Plantes invasives », le représentant du CEN Centre-Val de Loire

Le représentant de la collectivité (dater et signer)

Zoom sur la Charte

Engagements du GTPI

- Apporter des conseils de gestion sur les plantes invasives présentes sur la commune
- Proposer à la collectivité de participer aux formations de reconnaissance et de gestion des plantes invasives
- Communiquer vers le grand public sur cette démarche (rédaction d'articles, de communiqués de presse, prêt d'exposition, réunions publiques d'informations...)





Le kit de communication

accompagne la charte et ses annexes

- Synthèse réglementaire



Le kit de communication accompagne la charte et ses annexes

Plantes catégorisées en	Nom scientifique	Nom latin	Rang dans la classification CITV	Date de floraison	Date de fructification / sporulation	Date optimale de travaux de gestion																	
						Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc						
Plantes amphibies	Cornouille de l'eau	Cornus alba	2	juin-septembre	Non mentionnées car pas de reproduction sexuée observée en région Centre																		
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Scillaie à fleurs	Eleocharis acicularis	2	juin-septembre																			
	Plantes arborescentes	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																		
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Alouette d'eau		Lythrum salicaria	2	juin-août																			
Arbres et arbustes		Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																		
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			
	Alouette d'eau	Lythrum salicaria	2	juin-août																			

- Synthèse réglementaire
- Document « quand gérer les plantes invasives »







Note explicative : Quand gérer les plantes invasives en région Centre ?

Le tableau reprend les plantes invasives de la région Centre, listées dans Vahrmeev P., Nobilliaux S., 2013. Liste des espèces végétales invasives de la région Centre, version 3, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre, 41 p. La détermination des dates optimales de gestion a été effectuée après une recherche bibliographique dans les différents guides et fiches de gestion réalisés. Il ne précise pas le type de travaux, il s'agit essentiellement de travaux mécaniques ou manuels.




De manière générale, il conviendra d'intervenir avant la fructification pour toutes les espèces se reproduisant par germination. D'autres paramètres que la période sont à prendre en compte dans le cas de travaux de gestion, comme la portance du sol, l'humidité, le débournement de la feuille, c'est la raison pour laquelle les travaux sur les espèces aquatiques, en particulier dans les mares devant se dérouler préférentiellement en septembre (limitation de l'impact sur la reproduction des amphibiens et coléoptères). Pour les années ou un retard de végétation est constaté, il conviendra de décaler les travaux en conséquence pour une meilleure efficacité.

Pour les espèces arborescentes et arbustives, les opérations de gestion peuvent se dérouler toute l'année, en fonction de la technique choisie. Dans le cas d'une coupe, il est conseillé d'intervenir en hiver montante et au printemps pour diminuer la réponse avec le stress hydrique estival. Les opérations de coupe et de rognage peuvent néanmoins se dérouler tout au long de l'année.

Pour plus de renseignements :

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre
Tel : 02 38 59 97 30
plantes_invasives@cent-centre.org

Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Tel : 02 36 17 41 38
cbnbp-centre@developpement-durable.gouv.fr

Le groupe de travail plantes invasives en région Centre !

Co-piloté par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, le groupe de travail plantes invasives en région Centre a pour but d'approfondir les connaissances sur ces espèces et d'apporter des conseils aux propriétaires et gestionnaires confrontés à des invasives biologiques sur leur territoire.

www.cent-centre.org/groupe-plantes-invasives/

Quand gérer les plantes invasives ?

Tableau de synthèse






Une synthèse réalisée grâce au soutien de :



Le kit de communication

accompagne la charte et ses annexes



- Synthèse réglementaire
- Document « quand gérer les plantes invasives »
- Bandeau/visuel internet (2 modèles)



Le kit de communication accompagne la charte et ses annexes

- Synthèse réglementaire
- Document « quand gérer les plantes invasives »
- Bandeau/visuel internet
- 2 communiqués de presse >généraliste et « bons gestes »



Le kit de communication

accompagne la charte et ses annexes

Plantes invasives, ne vous laissez pas séduire !



UNE PLANTE INVASIVE est une plante introduite volontairement ou non dans une aire étrangère à son milieu d'origine, qui prolifère au détriment de la biodiversité locale. Sa présence et son introduction peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, mais aussi sur la santé publique ou l'économie.



Dans les jardins, cours d'eau, plans d'eau, bords de routes, bords de champs, espaces verts...
chacun peut agir à son niveau.

(1) **L'Herbe à papillon ou Buddleia**
est souvent utilisée pour l'ornement et pour l'attraction qu'il exerce sur les papillons. Le risque d'invasion de cet arbre en zone perturbée est très important. Attirez plutôt les papillons avec des essences locales comme la Viorne lantane ou le Sureau noir...

(2) **Le Balsamite de l'Himalaya**
jolie plante très mellifère autrefois très utilisée par les apiculteurs, peut produire jusqu'à 4 000 graines par plant et les projeter jusqu'à 7 mètres du pied-mère.

(3) **L'Herbe de la Pompe**
a des capacités de dispersion telles qu'il est fortement déconseillé de la planter à proximité d'un espace naturel ou d'une voie de propagation (bords de routes, voies de chemin de fer, cours d'eau).

(4) **Le Myriophylle du Brésil**
souvent utilisé comme plante ornementale pour les aquariums et les bassins, accélère le comblement des plans d'eau à cause de la sédimentation des matières organiques qu'il produit.



Le groupe de travail
Centre peut vous conseiller :

www.cen-centre.org/groupe-plantes-invasives



- Synthèse réglementaire
- Document « quand gérer les plantes invasives »
- Bandeau/visuel internet
- 2 communiqués de presse
- Affiche pour interpeller

Plantes invasives

Groupe de travail
Centre-Val de Loire

Le kit de communication accompagne la charte et ses annexes

Exotiques & envahissantes

Ces plantes de nos jardins qui deviennent ENVAHISSANTES

En s'échappant de leur ou elles avaient été introduites, certaines espèces ornementales utilisées pour agrémenter nos jardins, nos bassins et nos mares sont devenues invasives et colonisent des milieux naturels. L'horticulture reste l'un des principaux vecteurs indirects d'introduction dans la nature de ces espèces dont la gestion contraint ensuite les collectivités.

Les plantes herbacées :

Certaines espèces proposées pour embellir les abords d'un bassin ou d'un jardin sont déjà considérées comme invasives telles que la Rubrastris de l'Himalaya, la Berce du Canada, l'Herbe de la pampa ou les volubiles.

Les arbres et arbustes :

De nombreuses espèces arborescentes ou arbustives exotiques, toutes ces plantes peuvent poser problème dans certains milieux naturels comme les bords de rivières, les forêts alluviales ou les pelouses sèches. Il s'agit par exemple de l'Acacia du Soudan, de l'Arbre aux acacias du Soudan ou de l'Ébale regardé.

Les plantes aquatiques :

Dans les mares ou les bassins, certaines plantes immergées ou flottantes peuvent poser problème. Elles peuvent être très envahissantes et nuire à la biodiversité. Elles peuvent aussi être très utiles, par exemple pour limiter l'érosion des berges.

Les bons réflexes :

Se renseigner sur les espèces invasives avant d'acheter des plantes ornementales. Demander l'origine des plantes et protéger les espèces locales. Ne pas jeter de plantes ou de fleurs dans les bords de rivières, les forêts alluviales, les champs ou les prairies. Ne pas les laisser pousser dans les jardins. Ne pas les laisser pousser dans les jardins. Ne pas les laisser pousser dans les jardins.

Conservatoires et Espaces Naturels La Fédération
1100 Avenue d'Orléans - 45000 Orléans
02 38 30 50 54 - www.cenvalloire.org
Pour en savoir plus : contact@cenvalloire.org

Connaitre les plantes exotiques ENVAHISSANTES du bassin Loire-Bretagne

De quoi s'agit-il ?

Une espèce végétale ou animale est dite exotique lorsqu'elle n'est pas originaire de la région. Elle a été introduite dans le bassin de nos rivières par l'homme, volontairement ou involontairement, pour des raisons écologiques, économiques et sociales.

Toutes les espèces exotiques sont-elles envahissantes ?

Toutes les espèces introduites ne sont pas envahissantes. Une espèce végétale introduite ne devient envahissante que si elle se développe de manière incontrôlée dans le bassin. Il est possible même si on ne veut pas, elle restera les mêmes dans le temps et dans l'espace.

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont celles qui se développent de manière incontrôlée dans le bassin. Elles peuvent nuire à la biodiversité, à l'économie et à la santé humaine.

Conservatoires et Espaces Naturels La Fédération
1100 Avenue d'Orléans - 45000 Orléans
02 38 30 50 54 - www.cenvalloire.org
Pour en savoir plus : contact@cenvalloire.org

Les origines des invasions biologiques :

Des plantes exotiques ou des parties végétales, fragments de tiges ou racines, sont transportées d'un milieu à l'autre par les activités humaines. Le commerce et le développement des échanges de marchandises et le développement des échanges de marchandises ont permis à de nombreuses espèces exotiques de se disperser dans le monde. Les plantes peuvent ainsi devenir envahissantes et nuire à la biodiversité locale.

Espèces exotiques envahissantes

Conservatoires et Espaces Naturels La Fédération
1100 Avenue d'Orléans - 45000 Orléans
02 38 30 50 54 - www.cenvalloire.org
Pour en savoir plus : contact@cenvalloire.org

- Synthèse réglementaire
 - Document « quand gérer les plantes invasives »
 - Bandeau/visuel internet
 - 2 communiqués de presse
 - Affiche pour interpeller
 - Affiches informatives
- > « Connaitre les PEE du bassin Loire-Bretagne »
- > « Ces plantes de nos jardins qui deviennent envahissantes »

Le kit de communication

accompagne la charte et ses annexes

- Synthèse réglementaire
- Document « quand gérer les plantes invasives »
- Bandeau/visuel internet
- 2 communiqués de presse
- Affiche pour interpeller
- Affiches informatives
- Exposition





D'autres outils également disponibles

Guide de poche de présentation des plantes invasives en région Centre-Val de Loire




D'autres outils également disponibles

Plaquette sur la gestion alternative des plantes invasives en zones non agricoles



**Gestion alternative
des plantes invasives terrestres**
en Zone Non Agricole (ZNA)



Les espaces publics constituent des lieux privilégiés d'introduction de plantes invasives. C'est pourquoi les collectivités et les professionnels des espaces verts sont aux premières loges d'une action collective à mener où **l'observation, l'anticipation et la rapidité d'action** sont le triptyque d'une gestion efficace.

Cette plaquette s'inscrit dans le cadre du **plan Ecophyto** et vise à prévenir l'introduction d'espèces végétales invasives en région Centre et limiter ainsi le recours à des méthodes curatives onéreuses.




Arbre à papillons
Buddleja davidii
Appelé aussi *Buddleia* de David ou du père David

Arbuste - 2 à 5 m
Feuilles opposées, vertes ou grisâtres dentées, revers duveteux
Inflorescence dense parfumée, couleur lilas
Floraison : juillet - octobre
Multiplication : graines / bouturage

Origine : Chine
Arbuste colonisant facilement les sols drainés et ensoleillés.
En région Centre, il est surtout présent en **zones perturbées** : trottoirs, bords de voies ferrées et autoroutes.

Méthode alternative préventive
Arbre supportant mal la concurrence.
→ Plantation d'espèces végétales couvre-sol pour limiter son installation.

Gestion appropriée en cas d'invasion

- Arrachage manuel des jeunes plants.
- Coupe systématique des inflorescences juste après la floraison pour épuiser la plante et empêcher la formation et dispersion de graines.
- Troncage et dessouchage des plus gros spécimens.

Éliminer tous les résidus pour éviter le bouturage.

espèces alternatives : Fusain d'Europe, Sureau, Cornouiller mâle, Troène.

D'autres outils également disponibles

- Un **film** à destination des collectivités



Merci de votre attention !

Le GTPI sur le site internet du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
www.cen-centrevaldeloire.org/groupe-plantes-invasives

Les animateurs du GTPI



Florient Desmoulins

CBNBP

cbnbp-centre@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 02 36 17 41 36



Charline Teffaut

Cen Centre-Val de Loire

charline.teffaut@cen-centrevaldeloire.org

Tel : 02 47 27 81 04